



## Fiche d'information

### Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

<b>Nom de l'établissement :</b>	Entrepôt Pétrolier de Mulhouse
<b>Adresse de l'établissement :</b>	57 avenue de Belgique 68110 ILLZACH
<b>Activité de l'établissement :</b>	Stockage de produits pétroliers
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b>	L'installation ne se trouve pas à proximité d'un autre Etat membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur.
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	Les risques liés aux produits (hydrocarbures) et aux installations (stockage, chargement/déchargement, tuyauteries) sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'incendie. En cas d'incendie, la chaleur rayonnée peut provoquer des brûlures. Pour les hydrocarbures, les fumées peuvent être asphyxiantes voire toxiques (à proximité directe du foyer).</li><li>- l'explosion. L'explosion génère une surpression pouvant entraîner des lésions internes (poumons, tympans) dans l'environnement proche. Des risques secondaires peuvent être liés aux effets sur les structures tels que les bris de vitres.</li></ul>
<b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b>	Les principaux types de scénarios sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- feu de nappe d'hydrocarbures (feu de bac, feu de rétention...),</li><li>- explosion d'un nuage de vapeurs d'hydrocarbures,</li><li>- feu de nuage de vapeurs d'hydrocarbures.</li></ul> Les mesures de maîtrise permettant de faire face aux risques sont déclinées à travers une PPAM (Politique de Prévention des Accidents Majeurs) et un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) définissant :

- les risques,
- les procédures de maîtrise des procédés,
- la formation du personnel,
- le retour d'expérience,
- la gestion des situations d'urgence.

Des mesures techniques sont mises en place sur le site afin de prévenir tout accident et de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement :

- des sondes anti-débordement,
- des détecteurs d'hydrocarbures,
- des arrêts d'urgence,
- un système de défense contre l'incendie,
- un plan de modernisation des installations industrielles visant à prévenir tout vieillissement des installations.

Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence. Des exercices sont régulièrement organisés.